Image not found or type unknown

En cas de déce ai je le droit de léguer a un voisin

Par **defaux**, le **06/07/2008** à **18:26**

Bonjour je voudrais savoir si en cas de Dèce je peux léguer mon téléviseur a mon voisin pour tout le service qu'il ma rendu depuis plusieurs année et en faisan une simple lettre de donation merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **06/07/2008** à **21:09**

Bonjour,
OUI, vous pouvez sans problème lui léguer (c'est un leg) ce téléviseur.
Mais il faut que cela soit rédiger avec un minimum de procédure.

Par exemple
"Je soussignée, M...X.(Etat civil complet) , déclare par ce document faire don de....à Mr....(Etat civil, adresse....)
Fait à (lieu, date, signature)

En présence de:
Etat civil, date et signature, de 1 ou 2 témoins si possible.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés